



Plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE) - excepté la Lienne

SITUATION 1 : 2'000

 Geau ENVIRONNEMENTS Rue de la Vallée 3 CH-2005 Sierre Tél. 021 72 48 67 04 Fax 021 72 48 67 04 www.geau.ch	Date	Projet	Dessin	Contrôle
		10.11.17	cm/ar	dt
		16.11.17	cm/ar	dt
		16.02.18	cm/ar	dt

L'administration communale de St-Léonard
certifie que le présent projet, mis à l'enquête publique par
insertion au Bulletin Officiel du 14 MAI 2019 et
affichage, a été déposé au greffe communal du
1 MAI 2019 au 1 JUNE 2019 pour y être
consulté.

St-Léonard le 12 JUNE 2019
L'ADMINISTRATION COMMUNALE
Le Président
Le Secrétaire
Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du _____
en séance du 14 AOÛT 2019
LAITESTE : Droit de sceau: Fr. 6.16
Le Chancelier: 6.16
LE CHANCELIER D'ETAT: 6.16

Réseau hydrographique:

- ERE nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE nécessaire (tracé enterré)
- ERE non nécessaire (tracé à ciel ouvert)
- ERE non nécessaire (tracé enterré)

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

- Définiif (eaux à ciel ouvert)
- Définiif (eaux enterrées)

Installations existantes

- Capotages
- Hydroélectriques
- Autres capotages
- Tonçon avec indication de l'ERE

Zones pertinentes pour l'ERE

- Limites communales
- Zone à bâtir
- Zone agricole
- Zone de protection nature et/ou paysage
- Zone d'estivage
- Cadastre forestier
- Inventaire de protection (régional-cantonal-sédent)

La Lienne et le Rhône ne sont pas traités dans ce mandat

